

30 janvier 2007

07.309

Question Hugues Bertrand Chantraine**Mariages forcés**

Sous nos contrées, un certain nombre, non négligeable, de toutes jeunes femmes se voient contraintes, sous peine de coups, sévices, privations ou brimades et déshonneur, de devoir épouser un homme qu'elles n'ont pas choisi.

Cette manière de procéder, si elle a cours dans d'autres pays, ne peut pas être tolérée chez nous. Non seulement, ces pratiques sont totalement contraires aux droits fondamentaux de l'homme, mais sont également en contradiction profonde avec notre législation qui prévoit pour le mariage, un acte librement consenti de la part des deux futurs époux.

Nous demandons si le Conseil d'Etat est conscient de la gravité de la situation de ces jeunes personnes et de la détresse morale et physique dans laquelle elles vivent, et ce qu'il compte entreprendre pour pallier à ces situations inacceptables.

Cosignataires: B. Courvoisier, M.-A. Bugnon, D. Haldimann, J.-L. Gyger, C. Blandenier, T. Huguenin-Elie, D. Reinhard et C. Kitsos.